

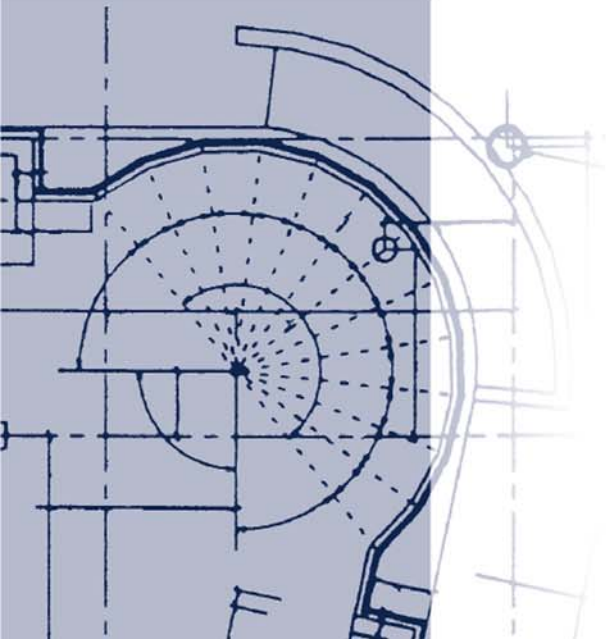
N°39

Avril 2004



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Banques

Somme des bilans des banques au 29 février 2004 quasi inchangée

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 654,45 milliards au 29 février 2004 par rapport à EUR 657,44 milliards au 31 janvier 2004, soit une légère baisse de 0,46%.

Au 31 mars 2004, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle s'est élevé à 168 unités suite au retrait de la Schmidtbank KgaA, succursale de Luxembourg.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Somme des bilans en baisse

Suivant les données établies au 29 février 2004, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (141 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,472 milliards contre EUR 2,622 milliards au mois précédent, soit une baisse de 5,73%.

Le résultat net global pour ces mêmes entreprises s'établit à EUR 39,37 millions fin février 2004.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut

(au 31 mars 2004)

Catégorie	Nombre	
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	17
Gérants de fortunes	GF	46
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	15
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	41
Preneurs ferme	PF	3
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	5
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	11
Courtiers	COU	4
Teneurs de marché	TM	2
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	4
Domiciliataires de sociétés	DOM	33
Agents de communication à la clientèle	ACC	2
Agents administratifs du secteur financier	AA	1
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	5
Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	1
Professionnels du secteur financier autorisés à exercer toutes les activités auxquelles s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		147

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

Organismes de placement collectif

*Patrimoine global des OPC en hausse
à la fin du mois de février 2004
(Communiqué à la presse le 26 mars 2004)*

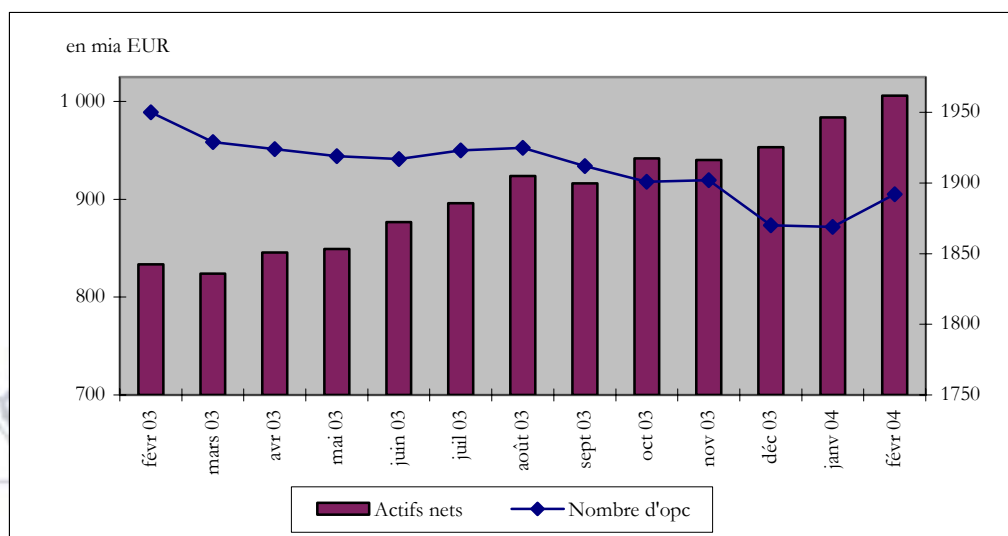
Le volume des actifs nets s'élève à 1.006.102.351.979 euros

Au 29 février 2004, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.006,102 milliards contre EUR 987,655 milliards au 31 janvier 2004. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent augmenté de 1,87% par rapport au mois de janvier 2004. Pour le mois de février 2004, le secteur fait état d'une augmentation de 5,54% par rapport au 31 décembre 2003 où le patrimoine global net était de EUR 953,302 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 20,70%.

L'augmentation continue du patrimoine global net des organismes de placement collectif au cours des derniers trois mois est due à plusieurs facteurs. La reprise des principaux marchés financiers a contribué à augmenter la valeur du patrimoine des organismes de placement collectif et à favoriser l'afflux de nouveaux capitaux alors que la confiance des investisseurs dans les marchés financiers s'est rétablie. Il est par ailleurs permis de considérer que les principaux promoteurs de la place, après avoir finalisé la restructuration de leur gamme de produits, ont pu recueillir de nouveaux fonds tant au moyen des unités existantes qu'au moyen des unités récemment créées.

Au cours du mois de février 2004, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 9,343 milliards. Par rapport au 31 décembre 2003, l'investissement net en capital s'élève à EUR 25,218 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.892 par rapport à 1.869 le mois précédent. 1.200 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 6.832 compartiments. En y ajoutant les 692 opc à structure classique, un nombre total de 7.524 unités sont actives sur la place financière.



Lancement d'une SEPCAV sous la loi des fonds de pension au Luxembourg

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe qu'un onzième fonds de pension dénommé THE RAPALA GROUP SEPCAV, constitué sous la forme juridique d'une sepcav, a été inscrit au tableau officiel des fonds de pension régis par la loi modifiée du 8 juin 1999 créant les fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep).

THE RAPALA GROUP SEPCAV a été créée sur initiative de la société finlandaise Rapala VMC Corporation.

L'objet de la société d'épargne-pension à capital variable est d'organiser un fonds de pension qui s'adresse aux cadres du Groupe Rapala.

Sociétés de gestion

Agrément de six nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que six nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites au tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes :

- ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissement.
- FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissement.
- IKANO FUND MANAGEMENT S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissement.
- IPCONCEPT FUND MANAGEMENT S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.
- NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier à partir du 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un autre Etat membre de l'Union européenne s'élève à 10 au 1^{er} avril 2004.

Table-ronde sur l'accès au capital pour les PME

Dans le cadre de la Table-ronde sur l'accès au capital pour les PME, organisée le 11 mars 2004 par le Parti des ouvriers socialistes luxembourgeois (POSL), M. Claude SIMON, chef du service « Surveillance des Banques », a fait un discours sur « L'octroi de crédits face aux contraintes de Bâle II », introduisant les caractéristiques du Nouvel Accord de Bâle ainsi que les changements majeurs et les répercussions pour les PME.

Le discours est disponible sur le site Internet de la CSSF à l'adresse suivante : www.cssf.lu/fr/publications/bale.html?cat_num=34.

Quatrième assemblée générale de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers du Secteur Financier (ALCO)

Lors de la quatrième assemblée générale de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers du Secteur Financier (ALCO), qui a eu lieu le 23 mars 2004, M. Claude SIMON a présenté « Le projet de circulaire sur la fonction compliance », expliquant le contexte dans lequel le projet de circulaire a été préparé par la CSSF, ainsi que les principes et les exigences essentiels que le projet propose d'introduire.

Coopération internationale

Deuxième réunion du Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS)

Progrès sur des questions portant sur son organisation et sa substance

Le Comité européen des contrôleurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors, CEBS) vient de tenir sa deuxième réunion au Guildhall à Londres le 31 mars 2004.

Le comité a fait de grands progrès en ce qui concerne la mise en place de son Secrétariat qui sera établi à Londres. Les problèmes d'ordre organisationnel, dont la location de locaux, sont sur le point d'être résolus. D'après le CEBS, le Secrétariat devrait être opérationnel en septembre 2004 au plus tard.

Les discussions lors de cette deuxième réunion ont porté sur un certain nombre de questions substantielles. Des progrès importants ont été réalisés sur deux documents :

- un projet de déclaration sur les processus de consultation du CEBS, faisant preuve de l'engagement ferme du CEBS d'exercer ses activités de manière ouverte et transparente et traduisant la nécessité d'introduire une certaine flexibilité dans les procédures à mettre en œuvre selon les circonstances;
- un ensemble de lignes directrices sur l'*outsourcing*, destiné aux institutions et aux autorités de surveillance.

Le comité publiera ces documents pour consultation au cours des prochaines semaines.

D'autres problèmes soulevés concernaient :

- un ensemble de lignes directrices sur l'échange d'informations entre les autorités de surveillance, qui seront mises au point au cours des prochaines semaines ;
- le programme de travail pour la convergence des pratiques de surveillance ;
- la révision de l'adéquation des fonds propres, avec un accent sur les domaines de discrétion nationale prévus par la directive, des questions transfrontalières et la validation des modèles fondés sur les notations internes (IRB, *Internal Ratings Based*) et de l'approche AMA (*Advanced Measurement Approach*) pour le risque opérationnel ;
- des questions concernant la comptabilité, l'audit et le reporting ;
- les restructurations organisationnelles dans le contexte de l'activité bancaire transfrontalière.

CESR publie un document de consultation sur le rôle de CESR au niveau 3 de la procédure Lamfalussy

CESR soumet à la consultation un document présentant sa façon de voir son rôle au niveau 3 de la procédure Lamfalussy afin de parvenir à une plus grande cohérence dans la transposition des réglementations et d'assurer une meilleure convergence dans la mise en œuvre de la législation européenne. A ce sujet, le document contient une description de l'organisation du travail actuellement effectué par CESR au niveau 3 ainsi que des propositions de nouvelles activités à développer par CESR à ce même niveau.

Afin de permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, CESR tiendra une audition ouverte dans ses locaux à Paris le 11 mai 2004. Le document est disponible sur le site Internet du CESR www.cesr-eu.org et les commentaires éventuels peuvent être adressés au secrétaire général du CESR jusqu'au 1er juin 2004.

Approbation par le Parlement européen de la proposition de directive sur la transparence

La proposition de directive renforçant les exigences de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières, présentée par la Commission européenne il y a un an dans le cadre du plan d'action pour les services financiers, vient d'être adoptée par le Parlement européen.

Parmi les avancées majeures de cette directive, qui vise à renforcer l'attrait du marché financier européen en améliorant l'information fournie aux investisseurs de façon à leur permettre de placer plus efficacement leurs fonds, il y a notamment lieu de relever les suivantes:

- la publication de rapports de gestion intérimaires par les émetteurs d'actions ne publiant pas de rapports trimestriels et des rapports financiers semestriels par les émetteurs de nouvelles obligations,
- la publication par tous les émetteurs de valeurs mobilières de leurs rapports financiers annuels dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice,
- une meilleure diffusion de l'information sur les émetteurs dans tous les Etats membres,

- la mise en place au niveau européen d'un mécanisme d'évaluation de l'équivalence entre les normes comptables internationales et les normes comptables de pays tiers,
- la publication d'une information améliorée et dans des délais raccourcis sur les participations importantes,
- un accent particulier est mis sur les avantages de la communication électronique entre sociétés et actionnaires.

Approbation par le Parlement européen de la proposition de directive sur les services d'investissement

La proposition de directive telle qu'elle vient d'être adoptée par le Parlement européen, conserve tous les principes et objectifs essentiels de la proposition originale de la Commission européenne. Ainsi, la future directive, composante essentielle du plan d'action pour les services financiers, vise à conférer aux entreprises d'investissement un véritable « passeport unique » qui leur permettra d'opérer dans toute l'Union européenne sur base de l'agrément délivré par leur Etat membre d'origine. Par ailleurs, tous les Etats membres devront autoriser les entreprises d'investissement à traiter les ordres de leurs clients en dehors des marchés réglementés et un degré élevé de protection sera assuré aux investisseurs partout en Europe. La directive vise à établir un cadre réglementaire complet pour régir l'exécution des opérations des investisseurs par les bourses, par les autres systèmes de négociation et par les entreprises d'investissement.

L'internalisation des ordres des clients par les entreprises d'investissement (c'est-à-dire le traitement des ordres en interne sans passer par un marché réglementé comme une bourse) a été largement discutée par le Parlement européen, qui a maintenu le principe de transparence pré-négociation qui impose aux opérateurs qui la pratiquent l'obligation d'afficher les cours auxquels ils sont prêts à acheter ou à vendre à leurs clients. Cette obligation d'affichage est néanmoins limitée aux transactions ne dépassant pas une « taille de marché normale ». Toute une série de mesures de protection (p.ex. concernant l'actualisation et le retrait des cours) accompagneront les opérateurs qui internalisent et qui sont obligés de fixer un cours afin de les préserver de risques excessifs.

Réglementation

Réglementation

Circulaire CSSF 04/132 concernant l'abrogation de la circulaire CaB 91/3

Dans la circulaire CSSF 04/132 du 29 mars 2004, la CSSF attire l'attention des personnes et entreprises sous sa surveillance sur le fait que suite à la décision du Gouvernement en Conseil du 19 décembre 2003 de rapporter la décision du Gouvernement en Conseil du 4 mars 1988 relative à l'admission en Bourse de Luxembourg d'opc non soumis à une surveillance à l'étranger, il s'impose que la circulaire CaB 91/3 du 17 juillet 1991 soit abrogée.

LISTE DES BANQUES

Retrait :

Schmidtbank KgaA, succursale de Luxembourg
Retrait le 31 mars 2004.

Changement d'adresse :

Banque Raiffeisen
48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg-Merl

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg
ayant le statut de domiciliataire de sociétés
Autorisation ministérielle du 8 mars 2004

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

58, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
ayant le statut de recouvrement de créances
Autorisation du 1^{er} avril 2004

CETREL S.C.

10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach
ayant les statuts d'agent administratif du secteur financier et d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier
Autorisation ministérielle du 30 mars 2004

CONTINENTAL FUND SERVICES S.A.

52, Esplanade
L-9227 Diekirch
ayant les statuts d'agent de transfert et de registre et de conseiller en opérations financières
Autorisation ministérielle du 29 mars 2004

CREDITREFORM LUXEMBOURG S.A.

188, route de Trèves
L-6940 Niederanven
ayant le statut de recouvrement de créances
Autorisation du 1^{er} avril 2004

EURAZEO SERVICES S.A.

11, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg
ayant le statut de domiciliataire de sociétés
Autorisation ministérielle du 29 mars 2004

EUROLEASE-FACTOR S.A.

14, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
ayant le statut de professionnel effectuant des opérations de prêt
Autorisation ministérielle du 29 mars 2004

EUROPAY LUXEMBOURG S.C.

10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach
ayant le statut de professionnel du secteur financier autorisé à exercer toutes les activités auxquelles s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre
Autorisation ministérielle du 30 mars 2004

IBM SERVICES FINANCIAL SECTOR LUXEMBOURG S.à r.l.

Um Schlass 1
L-5880 Hesperange
ayant le statut d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier
Autorisation ministérielle du 27 février 2004

ING LEASE LUXEMBOURG S.A.

50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
ayant le statut de professionnel effectuant des opérations de prêt
Autorisation ministérielle du 29 mars 2004

LE RECOURS S.A R.L.

86, rue du Golf
L-1638 Senningerberg
ayant le statut de recouvrement de créances
Autorisation du 1^{er} avril 2004

PK AIRFINANCE S.A R.L.

6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
ayant le statut de professionnel effectuant des opérations de prêt
Autorisation ministérielle du 29 mars 2004

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A.

en abrégé "SLR"
1D, Wasserklapp
L-5681 Dalheim
ayant le statut de recouvrement de créances
Autorisation du 1^{er} avril 2004

TRAVELEX BELGIUM N.V., Brugge (Belgique)

succursale de Luxembourg
ayant le statut de personne effectuant des opérations de change-espèces
Aéroport de Luxembourg
L-1110 Findel
Autorisation du 1^{er} avril 2004

VISALUX S.C.

10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach

ayant le statut de professionnel du secteur financier autorisé à exercer toutes les activités auxquelles s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre

Autorisation ministérielle du 30 mars 2004

Retraits :

DEXIA ASSET MANAGEMENT S.A.

Retrait le 2 avril 2004.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Retrait le 4 mars 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

Retrait le 1^{er} mars 2004.

TRADITION S.A. (LAUSANNE), (succursale de Luxembourg)

Retrait le 1^{er} janvier 2004.

Changements de statut :

INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

47, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

ayant eu le statut de **distributeur de parts d'opc ne pouvant accepter ni faire des paiements** et ayant changé son statut en celui d'**opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier**, le 29 mars 2004.

FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK (LUXEMBOURG) S.A.

en abrégé "FASTNET"

31-33, avenue Pasteur
L-2310 Luxembourg

ayant eu le statut de **distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des paiements** et ayant changé son statut en ceux d'**agent de transfert et de registre** et de **domiciliataire de sociétés**, le 30 mars 2004.

Elargissements de statut :

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.

ayant eu le statut de **commissionnaire et distributeur de parts d'opc ne pouvant accepter ni faire des paiements** et ayant élargi son statut à celui de **commissionnaire, distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des paiements et opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier**, le 8 mars 2004.

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Kansallis House

Place de l'Etoile

L-1479 Luxembourg

ayant eu le statut de **commissionnaire** et de **distributeur de parts d'opc ne pouvant accepter ni faire des paiements** et ayant élargi son statut à celui de **commissionnaire** et de **distributeur de parts d'opc ne pouvant accepter ni faire des paiements**, ainsi que d'**agent de transfert et de registre**, le 8 mars 2004

GESTADOR S.A.

282, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

ayant eu le statut de **domiciliaire de sociétés** et ayant élargi son statut à celui d'**agent de transfert et de registre** et de **domiciliaire de sociétés**, le 30 mars 2004.

Changements de dénomination :

DEWAAY LUXEMBOURG S.A. est devenue le 13 février 2004

HSBC DEWAAY LUXEMBOURG S.A.

VONTOBEL LUXEMBOURG S.A. est devenue le 10 mars 2004

VONTOBEL EUROPE S.A.

Changements d'adresse :

MOVENTUM S.A.

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

TRIMAR MANAGEMENT S.A.

25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelles sociétés :

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Inscription sur la liste officielle le 16 mars 2004

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Inscription sur la liste officielle le 1^{er} avril 2004

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Inscription sur la liste officielle le 4 mars 2004

IKANO FUND MANAGEMENT S.A.

1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Inscription sur la liste officielle le 4 mars 2004

IPCONCEPT FUND MANAGEMENT S.A.

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen

Inscription sur la liste officielle le 18 février 2004

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

672, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Inscription sur la liste officielle le 13 février 2004

LISTE DES FONDS DE PENSION

Nouveau fonds (sepcav) :

THE RAPALA GROUP SEPCAV

Airport Center
2, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de février 2004** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- ACTIVEST LUX EUROPROTECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- AMERICAN EXPRESS ALTERNATIVE INVESTMENT FUND (LUX), 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- ANDBANC GLOBAL FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- ASTRA SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- AVIVA MULTIMANAGER FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS V, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- BETA INDEX FUND, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- CARAVAGGIO SICAV, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- CREDIINVEST SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Luxembourg
- DEKASTRUKTUR: 4, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS FLEX SICAV, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EURO GLOBAL SELECT SICAV, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- H & A LUX GLOCAP LONG/SHORT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- ING (L) SELECTED STRATEGIES, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- LUXALPHA SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MIRINVEST FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
- MULTI-ASSET PLATFORM FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OFI MULTISELECT, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- OFI SELECT, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- OMEGA PRESERVATION FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- OUTLET MALL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- POLARIS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SECURIALIS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- STRUCTURA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- TORRUS FUNDS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- UNIEUROKAPITAL II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTTOP: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- WILLIAM BLAIR SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Retraits

- ABATON SICAV, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- BSI SHORT TERM INVESTMENT, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- DAB ADVISER II FUNDS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS INVESTFUNDS SICAV, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- MERRILL LYNCH ACTIVE STERLING TRUST, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- NIELSEN SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- OPPENHEIM OBLIGATIONEN EUROPA, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **168** (31 mars 2004)

Somme de bilans : **EUR 654,450 milliards** (29 février 2004)

Résultat net : **EUR 2,882 milliards** (31 décembre 2003)

Emploi : **22 529 personnes** (31 décembre 2003)

Nombre d'OPC : **1 902** (14 avril 2004)

Patrimoine global : **EUR 1 006,102 milliards** (29 février 2004)

Nombre de fonds de pension : **11** (31 mars 2004)

Nombre de sociétés de gestion : **9** (31 mars 2004)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **280 personnes** (31 mars 2004)

Nombre de PSF : **147** (31 mars 2004)

Somme de bilans : **EUR 2,472 milliards** (29 février 2004)

Résultat net : **EUR 39,37 millions** (29 février 2004)

Emploi : **4 455 personnes** (31 décembre 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 699 personnes** (31 décembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 082 personnes** (31 décembre 2003)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu